



ARRÊTÉ DU MAIRE N°066-2026

Le Maire de SEYSEL (Haute-Savoie),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande de ELITE FIBRE TELECOM 14B rue Ledru Rollin 92260 Fontenay aux Roses de réaliser une tranchée et la pose d'une conduite télécom au 121 chemin de la Fontaine durant 5 jours dans la période du 16 juin au 03 juillet 2026

Considérant qu'il importe de faciliter l'exécution de ces travaux, d'assurer la sécurité des usagers et de l'entreprise intervenante,

ARRÊTE

ARTICLE 1 Afin que l'entreprise ELITE FIBRE TELECOM puisse réaliser une tranchée et la pose d'une conduite télécom au 121 chemin de la Fontaine durant 5 jours dans la période du 16 juin au 03 juillet 2026, la circulation sur la voie d'accès au Immeubles SA MONT BLANC sera limitée à 30 KM/H et se fera sur une demie chaussée.

ARTICLE 2 L'organisation de la réglementation temporaire sera à la charge de l'entreprise ELITE FIBRE TELECOM La signalisation et le barriérage rendu nécessaire par la présence du chantier et par la réglementation de la circulation faisant l'objet du présent arrêté, sera conforme à l'instruction sur la signalisation temporaire des routes.

L'entreprise ELITE FIBRE TELECOM seront tenues d'assurer la fourniture, la mise en place, l'entretien et la dépose de cette signalisation.

Elle conservera pendant toute la durée des travaux et jusqu'à enlèvement de cette signalisation, la responsabilité de la sécurité, tant des usagers que du chantier lui-même. Sa responsabilité sera substituée à celle de la commune de Seyssel si celle-ci venait à être recherchée pour tout accident qui serait la conséquence de cette réglementation.

ARTICLE 3 Le demandeur veillera à ne pas entraver l'accès des services de secours devant intervenir en urgence sur le secteur.

ARTICLE 4 L'entreprise ELITE FIBRE TELECOM veillera à conserver et à rendre le domaine public en parfait état et à préserver les droits des tiers.

ARTICLE 5 Le présent arrêté sera publié et affiché dans les formes et aux lieux habituels dont ampliation sera adressée :

- à l'entreprise ELITE FIBRE TELECOM 14B rue Ledru Rollin 92260 Fontenay aux Roses à la gendarmerie de Seyssel,
- au centre de secours de Seyssel,
- à la police pluricommunale de Seyssel,
- au centre technique municipal.

chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Seyssel, le 16 juin 2026
Le maire, Florian ZUCCALLI

